

# Commission d'entrée en cours de cursus Session 2023

École  
nationale  
supérieure  
des arts  
décoratifs

La Commission d'entrée en cours de cursus est ouverte aux candidat·es, français·es ou étranger·ères, sans condition d'âge et ayant un parcours artistique avéré, qui souhaitent intégrer l'École en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année pour le parcours de Licence ou en 4<sup>ème</sup> année pour une entrée en Master.

La candidature est soumise à une présélection sur dossier et en cas d'admissibilité à une épreuve d'admission.

Une seule session annuelle d'admission pour l'entrée en cours de cursus est organisée.

Cette entrée en cours de cursus permet d'avoir accès à la formation dans l'un des 10 secteurs de spécialisation : Architecture Intérieure, Art Espace, Cinéma d'Animation, Design Graphique, Design Objet, Design Textile et Matière, Design Vêtement, Image Imprimée, Photo/Vidéo et Scénographie.

L'admission définitive à l'École est conditionnée par l'avis favorable du jury plénier et en fonction du nombre de places disponibles dans chaque secteur d'enseignement. Compte tenu des diplômes et des compétences artistiques acquises, le jury se réserve le droit de proposer une intégration en année inférieure (n-1).

## Conditions de candidature

Peuvent se présenter à une entrée en cours de cursus, tout·e candidat·e sans limitation d'âge, sous réserve de production d'éléments relatifs à sa pratique artistique et, le cas échéant, des activités professionnelles exercées en lien avec le secteur d'enseignement choisi.

Le niveau B2 (TCF ou DELF) est indispensable pour les candidat·es non-francophones, au moment de l'inscription administrative à l'École (en cas d'admission). Les diplômes et relevés de notes doivent être traduits en langue française lors de l'inscription administrative. La connaissance de la langue française est évaluée lors de l'entretien avec le jury d'admission.

## Procédure de candidature

La·le candidat·e s'inscrit uniquement sur la plateforme dédiée à l'admission en cours de cursus (<https://concours.ensad.fr>), remplit un questionnaire et dépose des pièces administratives ainsi qu'un dossier artistique et pédagogique dématérialisé.

Chaque candidat ne peut se présenter qu'à une seule voie d'admission par session annuelle à l'ENSAD et ne peut concourir qu'à la Commission d'entrée en cours de cursus ou bien au Concours de 1<sup>ère</sup> année.

La demande d'inscription à la Commission d'entrée est validée par le paiement des droits de participation aux épreuves, effectué en ligne.

Au titre de l'année 2023, le montant des frais d'inscription s'élève à 53 €. Les candidat-es titulaires d'une bourse nationale pour l'année scolaire 2022/2023 sont exonéré-es des frais d'inscription. Les frais d'inscription restent acquis à l'Ecole et ne sont pas remboursables. En cas de désistement du candidat après paiement, le versement des frais d'inscription reste également acquis à l'ENSAD.

Après paiement en ligne, la-le candidat-e ne peut plus revenir sur son dossier de candidature. Seules les candidatures complètes dont le dossier administratif sont recevables voient leurs dossiers examinés par les jurys. Tout dossier incomplet est rejeté.

## **Présélection**

Le dossier artistique doit manifester la capacité créatrice et critique (savoir-faire, dessin, expression plastique...), traduire son niveau et faire apparaître ses motivations. Le dossier artistique de travaux personnels doit être conçu de façon à pouvoir être apprécié et compris par le jury, hors de la présence du candidat.

Les éléments attendus au format PDF sont :

- un portfolio de 15 pages maximum (capacité de 20 Mo) contenant les travaux artistiques pouvant présenter des recherches, des extraits de carnet de croquis... les liens et renvois à des pages internet ou des vidéos sont possibles ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- une lettre de motivation non manuscrite d'une page maximum qui peut être rédigée en anglais.

Le non-respect des contraintes pour le dossier artistique de travaux personnels dématérialisé est éliminatoire.

La présélection porte sur l'examen attentif, par le jury d'enseignants de la spécialisation choisie, du détail des enseignements suivis et des éléments relatifs à la pratique artistique du candidat.

Aucun commentaire n'est communiqué par l'ENSAD.

Le jury de l'ENSAD est souverain et ses décisions sont sans appel.

Seuls les candidat-es présélectionné-es prennent part à la phase d'admission.

## **Entretien d'admission**

Lors de son entretien avec le jury du secteur choisi, la-le candidat-e présente son dossier artistique personnel enrichi, pour cet oral, par de nouveaux éléments, en particulier des originaux (tous les mediums sont acceptés).

La durée de l'entretien est de 20 minutes.

Si la-le candidat-e souhaite présenter des réalisations audio/visuelles ou autres fichiers numériques, elle-il doit se munir de son ordinateur portable.

Une discussion ouverte s'engage avec le jury sur le parcours antérieur, les travaux réalisés et sur les motivations pour intégrer l'un des 10 secteurs de l'École.

La commission plénière d'entrée en cours de cursus fixe les listes d'admission (2<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> année et 4<sup>e</sup> année) par secteur avec liste principale et liste complémentaire des candidats.

### **Calendrier**

Inscription à la commission d'entrée en cours de cursus : du 13 décembre au 17 février 2023 (fermeture du site à 16h00, heure de Paris)

Présélection : du 6 au 10 mars 2023

Publication des résultats de la présélection : le 13 mars 2023

Entretiens d'admission : du 27 au 31 mars matin 2023

à l'ENSAD (31 rue d'Ulm, Paris 5<sup>ème</sup>)

Jury plénier d'admission : le 3 avril 2023

**Les modalités de la Commission d'entrée en cours de cursus peuvent évoluer en fonction de la situation sanitaire.**

**Pour toute précision complémentaire, contactez le Pôle concours/inscriptions : [inscription.concours@ensad.fr](mailto:inscription.concours@ensad.fr)**